

NOUVELLE-ORLEANS.
Jeudi, 8 Mai 1828.

TICKET DE L'ADMINISTRATION.
Manufactures domestiques.—Administration interne.
ELECTEURS D'AMERS.
JAMES VILLIERS—De St. Bernard.
A. LEMLANC—De l'Assomption.
C. BUNNEL—De Est Baton-Rouge.
M. DECLOUET—De St. Martin.
D. MORRIS—Natchitoches.

Mr. FRANK DERRIEN sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. E. Winters à la place de Représentant au Congrès, à la prochaine élection.

Nous apprenons avec un bien vif plaisir, que le Lieutenant Laurent Rouzeau, créé de la Louisiane, et maintenant au service actif des Etats-Unis, a été proposé au Sénat pour être promu au grade de capitaine de frégate: le zèle que cet officier a toujours mis à remplir dignement son devoir et l'estime générale dont il jouit, nous portent à espérer qu'il sera nommé.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que la nouvelle de la mort de M. Robertson est démentie par une personne qui l'a laissée en parfaite santé en quittant la Havane, et a été fort surprise de le voir entrer dans les gazettes de la Nouvelle-Orléans. Cette personne est arrivée par le brick Charleston, et comme on n'a pas de nouvelles plus fraîches de ce pays, on n'a aucun motif de douter de l'exactitude de son assertion. Ce qui a pu donner lieu au bruit de la mort de M. Robertson, c'est qu'un nommé Robert qui l'accompagnait dans ses voyages, était tombé dans quelques jours avant le départ du Charleston, mais à l'instant où ce bâtiment mit à la voile, ce M. Robert était entièrement hors de danger.

Intercession.
M. John Adams, fils et secrétaire privé du Président actuel, a été grossièrement attaqué par l'éditeur jacksonniste du Télégraphe, au moment où il sortait de la Chambre des Représentants pour transmettre un message du Président au Sénat. M. John Adams a répondu à l'agresseur de manière à lui faire repentir de sa brutalité; le Président a adressé à ce sujet au Congrès une lettre par laquelle il déclare qu'il propose au Sénat et à la Chambre des Représentants de prendre par réprimande les auteurs et pour protéger les officiers de gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions. Dans cette communication, M. John Quincy Adams se montre tellement supérieur à toute rancune personnelle, qu'il prie le Congrès de ne pas se souvenir que l'offense est son fils. Sur motion de M. McDuffie ce message a été renvoyé à un comité spécial de sept membres. Au Sénat, le parti Jacksonniste a ordonné le dépôt du même message sur la table, en attendant la décision de la Chambre.

On se rappelle que le général Jackson, un jour la fantaisie de couper les oreilles d'un sénateur, «frequenti senatu.» L'éditeur du Télégraphe suit dignement les traces héroïques de son patron; et de pareils traits sont un heureux avant-gout des desseins que nous réserverait une administration jacksonniste. Le bon vieux général et un grand nombre de ses partisans ont toujours manifesté une prédilection très-peu républicaine pour l'emploi de la logique musculaire qui tient lieu d'éducation, de talents et d'idées. Jusqu'à présent ils ont bien voulu se contenter de coups de poing, de poignard ou de pistolet, mais patience! les coups d'Etat auront aussi leur tour, et ceux-là frapperont en masse les institutions, la fortune et l'honneur de la république. Il ne faut pas être dur à une pénétration extraordinaire pour deviner les intentions subversives d'un parti qui on voit sans cesse insulter toutes les supériorités et les illustrations sociales, aduler pour les corrompre, les classes ouvrières et illettrées, et appeler à son aide toutes les passions haineuses ou brutales qui dégradent l'humanité. Des écrivains du parti ont déjà dénoncé l'éducation communale supérieure aristocratique, et l'orthographe comme un indice d'anglantisme et de servilité. L'éditeur du Télégraphe, dont le poing est plus redoutable que la plume, félicite de son ignorance démocratique le futur successeur des Adams et des Jefferson. Si ce n'est pas là du jacobinisme, direz-vous, qu'est-ce donc?—Mes amis, c'est du jacksonisme.

Une lettre de Washington annonce que le général Alexander Macomb a été nommé commandant en chef de l'armée.

LISSONNE, 13 Février.
(Extrait de notre correspondance particulière.)—Les lettres de Londres nous apprennent que l'infant Don Miguel a fait un emprunt de cinq millions de francs, hypothéqué sur la maison de l'Infantado. M. Borel, baron de Plascena, chargé d'affaires de Russie près de notre cour, vient de recevoir sa nomination de ministre de S. M. I., à Rio-Janeiro. Il sera remplacé dans ses fonctions ici par M. le comte Polonski. On parle aussi du changement de M. Royer, ministre de Prusse, et du voyage à Paris de M. le duc de Rauzan.

Plusieurs postes de cette ville, dont le service est fait par le régiment de police, réorganisé depuis que le général Salazar a quitté le ministère, viennent d'être complétés par les milices. On as-

sure que cette mesure a eu lieu à la suite d'un rapport fait au général de la province par le colonel du régiment de la police, sur le mauvais esprit de ses soldats.

CHAMBRE DES DEPUTES.
(PRÉSIDENCE DE M. ROYER-COLLARD.)
Séance du 27 Février.

La séance est ouverte à une heure précise. toutes les tribunes sont encombrées. M. le doyen d'âge occupe le fauteuil. MM. les secrétaires provisoires sont au bureau.
M. Royer-Collard entre dans la salle, accompagné de MM. de Lur-Saluces, de Vallon, Roullé de Fontaine et Dumeylet, secrétaires définitifs. Il prend sa place accoutumée au centre gauche. La chambre est presque au complet.

Après la lecture du procès-verbal, adopté sans réclamation, M. Rallier se lève aussitôt, et d'une voix qu'affaiblit encore l'émotion, il prononce le discours suivant:
«Messieurs, vous atteignez enfin le terme désiré de vos travaux provisoires, et la chambre des députés est constituée. Souffrez qu'avant de quitter le fauteuil de président, je vous témoigne ma vive et profonde reconnaissance pour l'indulgente bonté dont vous avez usé si généreusement envers moi, et dont j'avais tellement besoin.

Permettez-moi de vous féliciter aussi de ce que la France entière, qui se glorifie de trouver tant de lumières et de talents réunis dans cette enceinte, applaudit en même temps à la sagesse de vos délibérations et à l'esprit de conciliation qui s'y est déjà si souvent et si sensiblement manifesté.
Qu'il me soit donc permis, Messieurs, de regarder votre session provisoire comme l'aurore d'un beau jour, du jour où doit se réaliser aux yeux de la France cet état de choses après lequel elle soupire depuis si long-temps. (Approbation générale.)
Quand l'attachement aux lois ne serait pas comme un sentiment inné dans le cœur de tout député français; quand il n'y serait pas, si j'ose m'exprimer ainsi, le trait dominant et caractéristique, nous l'aurions puisé d'enthousiasme dans l'exemple que le Roi nous a donné, lorsqu'à la séance royale il nous a dit que la véritable force des trônes, est, après la protection divine, dans l'observation des lois. Ah! Messieurs, le monarque qui professe ainsi l'amour des lois, peut se tenir bien assuré de l'amour des peuples. (Vifs applaudissements.)

Le Roi vous donne, Messieurs, un nouveau gage bien signalé de son affection, en appelant à l'honneur de vous présider un collègue qui vous est cher à tous, qui a réuni un grand nombre de vos suffrages, et qui réunit aussi à un degré éminent toutes les qualités qui peuvent le rendre capable de remplir avec distinction ces éminentes et honorables fonctions. (Nouveaux applaudissements.) Je m'estime heureux d'avoir à lui remettre le fauteuil, et je l'invite à venir l'occuper de suite. J'invié aussi MM. les secrétaires définitifs à prendre place au bureau.
Qu'il me soit seulement permis encore de remercier MM. les quatre députés, qui ont concouru à former avec moi le bureau provisoire, du zèle et de la bienveillance avec lesquels ils m'ont constamment secondé.» (Adhésion unanime.)

M. Rallier cède aussitôt le fauteuil à M. Royer-Collard, et va prendre place au centre gauche. MM. les secrétaires définitifs remplacent également au bureau MM. les secrétaires provisoires. Les murmures flatteurs qui éclatent de toutes les parties de la salle cèdent bientôt à un profond silence.
M. le président se lève, et dit d'une voix émue:
«Messieurs, appelé par vos suffrages, et par le choix du Roi, au poste que je viens remplir en ce moment, s'il m'était permis de me considérer moi-même, la conscience de ma faiblesse, de mon insuffisance, me ferait décliner, sans hésitation des fonctions si périlleuses; j'en serais détourné aussi par les habitudes peut-être invincibles de toute ma vie. Je regretterais la liberté de ces bancs où je me suis assis si long-temps, de cette tribune où j'ai quelquefois élevé la voix dans de graves intérêts.

Mais j'ai devant moi d'impérieux devoirs auxquels m'attache la reconnaissance; je m'y dévoue et je m'appliquerai, selon mes forces, à remplir la tâche qui m'est imposée. J'y apporte du moins un vif sentiment de la justice, seule conciliatrice des opinions et des intérêts divers. Ce sera mon titre à votre confiance; j'en ai besoin, Messieurs, je m'efforcerai de le mériter.» (Marques générales et prolongées d'approbation, répétées même dans les tribunes.)

M. le ministre de l'intérieur est introduit.
Messieurs, reprend M. le président, la chambre est constituée; il en sera donné avis au Roi et à la chambre des pairs.
Je propose à la chambre de voter des remerciements à M. le doyen d'âge et à MM. les secrétaires provisoires. (Acclamations unanimes.) Il en sera fait mention au procès-verbal.

Jamais, écrit-on de Marseille, les affaires commerciales n'ont été plus paralysées; jamais, pendant toute la guerre de l'Empire, il n'est arrivé qu'il n'y eût un port de quarantaine à Pomégué qu'un seul bâtiment; c'est ce qu'on voit aujourd'hui. Il n'y en a également aucun au port Dieu-Donné. Si le convoi du Levant n'arrive pas avant la fin du mois, tous nos ports et stations de quarantaine seront dégarnis; aussi, faute de marchandises, point de locations des magasins, point de travail pour les porte-faix privilégiés et non privilégiés, et autres classes d'ouvriers.
La construction va fort lentement, fort peu de charpentiers, calffats, voiliers, sont occupés. On travaille avec peu d'activité à la frégate de 60 canons destinée au pa-

cha d'Egypte; suivant toutes les apparences elle ne sera terminée qu'au mois d'Avril.
Jour. de Com.

Afin de consacrer le souvenir de dévouement de l'enseigne Bissou, on va construire à L'Orient un brick de première classe qui portera le nom de ce brave marin.

C'est, dit-on, l'amiral Nordenskjöld qui est chargé du commandement de l'escadre suédoise qui doit partir au printemps de Carlscrona pour la Méditerranée. Cette escadre se compose d'un vaisseau de ligne et de deux frégates.
Jour. de Paris.

Des voyageurs qui arrivent de Constantinople nous ont appris que le prince de Constantinople, depuis l'avènement de l'empereur Nicolas, ce port militaire a été considérablement agrandi et fortifié, de manière à pouvoir résister à toutes les entreprises du dehors. Dans le même temps, on augmentait la flotte impériale de quatre gros vaisseaux de ligne.
ibid.

CONSTANTINOPOLE, 1er Février.
Le manifeste du grand-seigneur a été lu dans toutes les mosquées, et la fermeté presque immédiate du Bosphore à tous les pavillons prouve que les dernières négociations diplomatiques ont tellement irrité la Porte, qu'elle ne tient plus à l'exécution des traités conclus avec les autres puissances. Les mesures violentes continuent, et paraissent devenir plus sévères depuis qu'on a la certitude que l'Autriche n'a pas accepté la médiation. Au milieu de toutes les inquiétudes, on poursuit les préparatifs militaires.
(Gaz. d'Augsbourg.)

SMYRNE, 20 Janvier.
L'amiral de Rigny, ayant appris l'intention de Tahir-Pacha d'aller délivrer Scio, s'est rendu à la hâte à Mityléne avec une frégate française et une frégate russe, afin de faire échouer ce projet et de prévenir un massacre. Ayant invité le commodore anglais à faire cause commune avec lui, il en a reçu pour réponse que ses instructions n'allaient pas à lui.
Cette réponse fait ici quelque sensation.
(Gaz. d'Augsbourg.)

FEUILLETON.

On lit le passage suivant dans le maudement publié par M. l'évêque de Fréjus à l'occasion de l'ouverture de la session des chambres de France:
N. T. C. F., nous ne pouvons vous le dissimuler, de nouveaux nuages s'élevaient sur nos têtes, de nouveaux dangers nous menaçaient; il n'est que trop vrai que depuis quelque temps un esprit d'opposition et de vertige s'est répandu dans les provinces et surtout dans la capitale, malgré l'état tranquille et prospère de la France; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'un grand nombre de Français, autrefois si fidèles et si dévoués, ont passé dans le camp des ennemis de Dieu et du roi, et nous rougissent pas de mêler leurs cris et leurs plaintes aux clameurs insensées de nos éternels artisans de troubles et de discordes, d'impicité et de révolte.

Marseille avait déjà des capucins. Voici venir des récollets. On a vu des individus portant le froc noir et le chapeau blanc qui distinguent ces religieux, se promener par la ville avec le révérend père Eugène, gardien des capucins.

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE NAPOLEON, par M. Bailleul.
Napoléon a dicté dans le Mémoire de Sainte-Hélène, deux ou trois fort belles pages sur la difficulté d'écrire son histoire. Cette difficulté est réelle, et les ouvrages nombreux qui ont paru, ses actes et sur sa personne en fourniraient la preuve, s'il en était besoin. Ce n'est que dans ces derniers temps, que des recueils d'invectives, ou des hymnes de gloire. Leurs auteurs admirent ou blâment sans mesure. Il en est peu qui aient songé que l'historien, le magistrat, porte des balances; il n'en est presque point qui n'aient substitué au langage simple mais puissant des faits, philosophiquement appréciés, leurs affections ou leurs haines, leurs passions ou leurs préjugés. Voici maintenant qu'un nouvel historien se met sur les rangs, avec ses souvenirs, des doctrines sûres, de la sagacité, et surtout une longue expérience politique.

M. J.-Ch. Bailleul, ancien député de la Seine-Inférieure, publie la première livraison d'une production historique qu'il intitule modestement: *Études sur l'histoire de Napoléon*. Cette livraison ne contient guère que l'exposé des idées de l'auteur sur la manière de traiter un si difficile sujet. Cependant on lira non sans plaisir, ce début, qui offre le germe d'un livre utile et d'une composition forte. Les pensées de M. Bailleul, entr'autres mérites, ont ce caractère particulier, et surtout rare, qu'elles ne sont point vulgaires et qu'elles font réfléchir. C'est un écrivain dont on peut ne pas adopter toutes les opinions, mais dont les opinions attachent et occupent. On sent qu'elles sont le fruit de la méditation, et qu'il ne les a inventées point avant de les avoir élaborées; comme ces fruits qu'une aigreur prématurée de leur arache, verts encore, de la tige qui promet de les murir.

Le premier principe de M. Bailleul est que l'historie, c'est la vérité, non façonnée au gré des passions, ou modifiée selon le caprice des esprits, mais la vérité complète, dans ses rapports et sous toutes ses faces; le second est que l'historien, pour produire un travail utile, doit commencer par reconnaître qu'il n'y a aucune existence sur la terre qui ne soit soumise à un devoir. La question est de distinguer la nature de ce devoir dans chaque situation où se trouve le personnage qui figure à la tête des affaires ou sur le théâtre des événements. Les éléments de l'histoire de Napo-

leon se réduisent à deux: d'un côté, la France considérée comme existence sociale; de l'autre, Napoléon. Quel était les droits de la France? quels étaient les devoirs de Napoléon? les uns ont-ils été respectés? les autres ont-ils été remplis? Voilà en peu de mots tout le système de M. Bailleul.

Il est un autre principe dont la vérité frappera les bons esprits: pour juger un homme qui a occupé un poste élevé, ce n'est pas aux autres hommes qu'il faut le comparer, c'est en présence des choses qu'il faut le mettre. Ainsi, Napoléon a pu paraître un colosse à côté de ses contemporains, et ne pas conserver, la même hauteur en face des événements. La chose, en effet, à laquelle il faut ici s'opposer, c'est la révolution. Qu'est-ce que Napoléon, sinon un de ses produits? Comment est-il arrivé au pouvoir par la révolution. Qu'avait-il entre les mains les matériaux de la révolution. On le signale comme une existence prodigieuse, immense; mais c'est avant tout, avant lui, avant toute autre créature humaine, la révolution qui est prodigieuse, immense. Sa plus grande fortune ne serait-elle pas d'avoir placé son nom dans ce grand événement.
Nous le répétons, de telles considérations n'ont rien de vulgaire. Elles sont d'un esprit supérieur et se parent aussitôt leur auteur de tant d'histoires que n'ont fait que des phrases. M. Bailleul a pris, avec autant de force que de talent, position dans son sujet; les livraisons prochaines nous apprendront s'il s'est maintenu à cette hauteur remarquable.



Nouvelles Maritimes.
PORT DE LA NIVE-ORLEANS.
Expéditions.
Navire Courser, Kendrick, Boston, Stetson et Avery
Navire Constitution, Davis, Providence, Stetson et Avery
Navire Leonidas, Gardner, Boston, capitaine
Navire Catherine, Baker, New-York, capitaine
Navire Chariot, Pratt, New-York, J Nevins
Navire Antioch, Rich, Castine, Stetson et Avery
Goël. Fame, White, New-York, capitaine
Bateau New-Orléans, Sawyer, New-York, capt.
Bateau à vapeur Red River, du Fort Adams, avec du coton à Wilkins et Linton, Dick, Book-er-etc; I. Millaudon—6 passagers.
Bateau à vapeur Louisville, de la côte, avec 45 boucauds sucre à S B Palmot.
Bateau à vapeur Liberty, de Montecello, sur lest.
Parti hier soir, bateau de remorque Hercules, pour la Balize et le Passé S. O. avec le navire français Zilla, Paëment, pour Bordeaux, et le brick Statua, pour Gibraltar.—Il prend au Détour des Anglais, le navire Antioch, Rich, pour Castine, et le navire Leonidas, Gardner, pour Boston, retournant à leurs ports de départ sans être montés jusqu'à la ville.
Bateau de remorque Favorite, du Détour des Anglais, avec le navire Warren, capt. Lec, de Boston, sur lest.
Goëlette Harriett, Anderson, Wood, d'Ouest Florida.
Bateau à vapeur Liberator, Gunneigle, d'Hambou, (Missouri) avec 12 boucauds tabac à W et J Montgomery, 18 à Dick, Booker et Co.—24 bls porc à M F Maher et Co. 1 cs à J G Stevenson, 118 bls tabac, 26 barils tabac, 536 bls porc, 12 de grasse, 125 fréquins de 9 balles chanvre, 22 fréquins beurre. 1 bt. 7 bls. 3 cs. cire à T I. McGill. 414 saumons-plomb, 215 fréquins grasse, 13 bls. 5 sacs cire au capitaine.
Entrés.
Navire Leonidas, Gardner, Boston, sur lest.
Navire Constitution, Davis, Providence, do.
Navire Antioch, Rich, Havre, do.
Brick anglais Rowena, Murry, New-York, do.
Brick suédois Minerva, Berry, de Gottenbourg rapporté.
Goëlette espagnole-Fama, de la Havane, avec du café et des fruits à bord.
En Rivière.
Goël. Agete, Taber, de Laquir, sur lest.
Brick Remittance, Monroe, de Bristol, avec du foin au capitaine.
Brick Jasper, de New York, sur lest.

AVIS.—La Loterie du nouveau Chronomètre français et d'une Montre en or à répétition à la Lépine, sera tirée Dimanche prochain 11 Mai, à 10 heures du matin encoignure Orléans et Bourbon.
Les personnes qui ont signé à ladite Loterie, sont priées de payer le montant de leurs billets. 8 mai—3f.

ARRIVE, par la Boxelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le sous-signé:
Fromage de Hollande, dit tête de mort, Fromage de Gruyère de la Suisse, Prunaux de Tour en boîtes de dix livres, Figues de Marseille, Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c.
8 mai. F. BERROULIN.

COUR DES-PROUVES.—Jeudi 5 Juin 1828, j'exposerai en vente au café de la nouvelle bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu A. Maligny-Dauterive, un Terrain situé au faubourg Lacourse, rue Lacourse, entre les rues Religieuse et St Jean-Baptiste, désigné par le No. 11 de l'ilet No. 2; un lot de terre situé dans la paroisse Lafayette, du côté est du hayou Queue de la Tortue; ayant 40 arpens de face sur 40 arpens de profondeur, borné des deux côtés par les terres des Etats-Unis.
Conditions.—Le terrain faubourg Lacourse, six et 12 mois; et le lot de terre paroisse Lafayette à 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
7 Mai CHAS. BLACHE, Dép. Rég.

DEMANDE d'emploi.—Une personne arrivant d'Italie, parlant passablement l'Anglais et le Français, désirerait se placer comme commis. On produirait de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de L'Abaille. 6 mai

On a besoin d'une Negresse sachant faire la cuisine, laver et repasser. S'adresser au bureau de L'Abaille. 6 mai

Ventes Publiques.

PAR GEO. WM. BOYD.
L sera vendu CE JOUR, à midi, au Café de Hewlett, 2 Tableaux à l'huile imités de Raphaël par West, une Table en acajou de vingt-couvert, une Urne plaquée en argent, une Glace française et un microscope, &c. le tout sans réserve. 8 mai.

PAR G. W. BOYD.
L sera vendu Jeudi 8 Mai 1828, à 3 heures après midi, encoignure St. Anne et Condé, un théâtre mécanique exécuté par les premiers artistes français: ce théâtre sera vendu tel qu'il se comporte au moment de la vente et sans réclamation.
Le vendeur pour une faible rétribution le montrera et en montrera les moyens d'exécution. 5 mai.

PAR BAUDUC & DOMINGO.
L sera vendu Jeudi le 15 Mai courant à midi à la bourse d'Hawley. Une certaine ETENDUE DE TERRE située dans la paroisse de West-Feliciana à environ 3 milles Sud-Est de St. Francisville et contenant deux mille arpens de superficie ou environ, bornée au Sud par des terres appartenant à Mr. Robin Delogery; à l'Est par des terres de Mr. Johnson, au Nord par des terres appartenant à Mr. Alexander et à l'Ouest par quatre portions de terre appartenant à MM. Henry Ludeling ou ayant cause, Southern Allain, Villeneuve Leblanc et Augustin Leblanc.
CONDITIONS:
Un cinquième comptant et les quatre autres cinquièmes en quatre termes égaux au 1er Avril de chacune des années 1829, 1830, 1831 et 1832. L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 mai.

THEATRE D'ORLEANS.
JEUDI 8 MAI 1828.
Au bénéfice de Mes. Mion et Mr. Edouard.
La première Représentation de
MR. POURCHAUGNAC,
Opéra nouveau en 3 actes, musique du célèbre Rossini
Suivi de la première Représentation du SIEGE DU CLOCHER
Mélodrame comique en trois actes.

Incassant.—La première représentation de LA CHATTE METAMORPHOSE EN FEMME, vaudeville nouveau en un acte, de Scribe; et les Inconvénients de la Diligence, ou Mr. Bonnaventure, six tableaux vaudeville dans le même cadre; par MM. Théaulon, Dartois et Francis; et LE SOURD, ou l'Aubergine pleine, comédie de Desforges; remise en un acte et avec des changements.
Reçus par les navires Sapphire du Havre, et Dewitt Clinton de New York,
Circassienne
Bouracan } Pour
Coutil } Pantalons.
Cotonnade croisée
Guingam, Madras; Mouchoirs demi-deuil.—A vendre chez
Auguste BUOTAT,
30 avril 188 rue Toulouse

SANGSUES à 50 cents.
A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St-Pierre.
Les articles suivants sont offerts à des prix modérés, savoir:
Elixir anti-glaireux du Dr. Guillé
5 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canules en gomme élastique
Pulviers à l'usage des pharmaciens
Boîtes en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de stéaril pour parfumer les appartements
Baume de copahu inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

FOIN—70 ballots, foim du nord, récemment reçu et à vendre par
24 nov J. P. AYSON.
Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nive-Orléans.
Présent l'hon. James Pitot.
Dans la cause de Tricot et autres contre Dominique Rouquette, débiteur insolvable.
SUR motion de MM. E. Mazureau et S. D. Ségliers, avocats des syndics des créanciers dudit failli, et sur le dépôt fait au greffe d'un tableau de distribution de fonds appartenant à la masse; il est ordonné par la cour que les créanciers dudit Dominique Rouquette et tous autres y intéressés, aient à déduire Samedi le 12 Mai 1828, les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas confirmé et homologué; les fonds distribués en conséquence, et les syndics déchargés de leurs fonctions.
Je certifie ce que dessus.
1er. mai J. Ollivé, dép. greffier

AVIS aux Cabotiers, Paquotiers et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.
L'assigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Cabotiers, Paquotiers, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours au coin des rues Conti et de la Levée, No. 43, où Pon s'adressera les divers licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé 'acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets,' approuvé le 25 Mai 1826.
Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves, ou salariés, hors des limites de cette loi, qu'il s'adressera contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.
Ceux dont le terme de licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus.
6 mai. LOUIS ALLEY.

AVIS aux Cabotiers, Paquotiers et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.
L'assigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Cabotiers, Paquotiers, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours au coin des rues Conti et de la Levée, No. 43, où Pon s'adressera les divers licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé 'acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets,' approuvé le 25 Mai 1826.
Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves, ou salariés, hors des limites de cette loi, qu'il s'adressera contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.
Ceux dont le terme de licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus.
6 mai. LOUIS ALLEY.

AVIS aux Cabotiers, Paquotiers et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.
L'assigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Cabotiers, Paquotiers, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours au coin des rues Conti et de la Levée, No. 43, où Pon s'adressera les divers licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé 'acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826 et pour d'autres objets,' approuvé le 25 Mai 1826.
Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves, ou salariés, hors des limites de cette loi, qu'il s'adressera contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi.
Ceux dont le terme de licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus.
6 mai. LOUIS ALLEY.